

agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle

Commercialisation des produits et des services industriels - CPSI

de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 20061,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie: Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

Académie(s):/

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité: Commercialisation des produits et des services industriels - CPSI

Secteur professionnel : SP5-Echange et gestion Dénomination nationale : SP5-3 Commerce

Demande n° S3LP150009079

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT de Créteil Vitry.
- Délocalisation(s): /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Documents joints au dossier.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle Commercialisation des produits et des services industriels (CPSI) est une des trois licences professionnelles proposées par le département Techniques de commercialisation de l'IUT Créteil Vitry. Créée en 2000, elle a pour objectif de former des techniciens commerciaux capables de définir une stratégie de prospection commerciale et de la mettre en œuvre, de négocier, d'effectuer le suivi des clients, de concilier les problématiques techniques et les exigences de la commercialisation. Les futurs diplômés peuvent prétendre à un poste d'attaché, de cadre ou d'ingénieur technico-commercial dans les secteurs industriels. Depuis 2005, cette formation ne peut être suivie que dans le cadre de l'alternance.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

La licence professionnelle *CPSI* est une formation attractive dont les objectifs sont clairement identifiés et qui bénéficie de partenariats professionnels reconnus. Elle fait partie des quatre licences professionnelles du domaine proposées au sein des différents IUT de la Région Ile-de-France (*Métiers du commerce industriel* à Cachan, *Technico-commercial en produits industriels* à Evry et *Technico-commercial en milieu industriel* à Cergy) et est suivie depuis 2005 en apprentissage. Toutefois, la formation est aussi ouverte à la VAE.



La licence accueille essentiellement des étudiants qui n'ont aucune connaissance dans le domaine commercial et le programme pédagogique tient compte de cette politique de recrutement. Il est construit autour de trois unités d'enseignements (UE) fondamentaux liées au commerce industriel et d'une UE destinée au projet tuteuré qui représente 25 % du volume horaire de la formation. Dans ce cadre, la 1^{ère} UE est consacrée à l'acquisition de compétences transverses adaptées au domaine commercial (pratique de l'anglais (50 heures), expression écrite et orale (français), TICES) tandis que les deux autres UE, permettent à l'étudiant d'acquérir les connaissances indispensables à la compréhension de l'activité commerciale, à son exercice et sa rentabilité. Les contenus pédagogiques semblent tout à fait cohérents au regard du métier préparé. De même, le projet tuteuré est bien adapté et porte sur une problématique commerciale de l'entreprise dans laquelle l'étudiant est apprenti. L'étudiant bénéficie d'un encadrement individuel. Pour les étudiants désireux de travailler ultérieurement à l'international, il est prévu suivant leur niveau d'anglais, de les préparer au TOIC dès la rentrée 2013. Les modalités d'évaluation sont présentées (contrôle continu, évaluation écrite et orale pour certaines UE, rapport de stage...) mais il est étonnant de trouver des coefficients qui pour certaines UE ne sont pas en adéquation avec l'arrêté de 1999 : certains sont compris entre 5 et 8 alors qu'ils ne devraient être compris qu'entre 1 et 3.

Le recrutement des effectifs a, jusqu'à présent, été principalement interne à l'établissement. Les candidats viennent essentiellement des DUT des cinq départements scientifiques de l'IUT et des licences scientifiques de l'UPEC. Des BTS *Technico-commerciaux* sont également admis mais ils sont rares. Une communication est par ailleurs en cours afin d'améliorer le recrutement et permettre ainsi une augmentation des effectifs (de l'ordre de 10 actuellement dont 2 seulement sont issus de l'établissement). Les données sur l'insertion professionnelle et le suivi des cohortes sont peu nombreuses et seule une étude complète sur les diplômés de 2010 est présentée. D'autres chiffres sont reportés au fil du texte comme le taux de réussite de 100 % en 2013. Ce critère aurait mérité davantage de précisions compte tenu de l'ancienneté de cette formation (ouverture en 2000). Néanmoins, les taux d'insertion professionnelle apparaissent très satisfaisants au regard des chiffres communiqués (100 % des 62,50 % diplômés répondants à l'enquête de 2010, 100 % des diplômes de 2012 et 100 % en 2013). La poursuite d'études semble marginale et vise à renforcer la spécialisation acquise par le diplômé dans son entreprise. Ainsi, l'insertion élevée laisse suggérer une bonne adéquation emploi/formation mais des indications plus précises sur le suivi des étudiants auraient été appréciées.

Les liens avec les milieux professionnels sont bien établis mais ils mériteraient d'être attestés (aucun document fourni). La formation bénéficie uniquement du partenariat CFA Sup 2000. Les professionnels interviennent davantage depuis 2009/2010 (42 %, soit 190 heures effectuées). Cette augmentation tient compte des recommandations émises lors de la précédente évaluation. Ces professionnels exercent dans les domaines de la comptabilité/finance, du conseil, de la distribution et dispensent des enseignements de leur spécialité. Ils participent également à la vie de la formation (réunion de rentrée, visites en entreprise, soutenance, conseil de perfection qui pourrait être formalisé). L'équipe pédagogique est clairement présentée et apparaît équilibrée entre professionnels et enseignants. Il est toutefois étonnant pour une formation universitaire qu'un seul enseignant-chercheur soit membre de cette équipe et assure 30 heures.

Points forts :

- Une formation par alternance en partenariat avec le CFA sup 2000.
- Des liens forts avec les professionnels.

• Points faibles :

- Des coefficients d'UE non conformes à l'arrêté de 1999.
- Un manque de précisions sur les données concernant les effectifs et leur répartition.
- Une représentation insuffisante des enseignants-chercheurs dans la formation.

• Recommandations pour l'établissement :

La licence professionnelle CPSI bénéficie largement de son expérience mais le recrutement avec une plus large ouverture et une meilleure communication sur les profils techniques des candidats et la formalisation de partenariats avec les OPCA, les branches, les syndicats professionnels mériteraient d'être améliorés. Il serait bon de revoir la répartition des coefficients affectés aux unités d'enseignement afin qu'ils soient en adéquation avec l'arrêté de 1999 (variation de 1 à 3, et non ce qui est vu dans le dossier : 5 à 8). De même, la formation mériterait de s'ouvrir davantage aux enseignants-chercheurs.



Observations de l'établissement



PRÉSIDENCE

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par : Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone : 01 45 17 11-62

Courriel :

nathalie.perichon@upec.fr Α

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB Directeur de la section des formations et des diplômes 20, Rue Vivienne

75002 Paris

Créteil, le 5 septembre 2014

OBJET : Evaluation des spécialités de Licence Professionnelle.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les spécialités de Licence Professionnelle cidessous :

Domaine : Sciences Humaines et Sociales Spécialités :

- Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains
- Communication des associations et des collectivités
- Coordination et développement de projets pour les territoires

Domaine : Sciences, Technologies, Santé Spécialités :

- Sécurité des aliments-Assurance qualité
- Administration des systèmes et réseaux
- Base de données, internet et sécurité
- Chargé d'affaires en contrôle électrique
- Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments
- Chimie-Analyse et contrôle des matières premières et des produits formulés
- Chimie-Matériaux: traitement des métaux et alliages
- Commercialisation des produits et des services industriels (CPSI)
- Développement du médicament : santé humaine
- Intégration des systèmes voix/données (ISVD)
- Maintenance nucléaire
- Métrologie-Qualité
- Réseaux sans fil et sécurité
- Systèmes automatisés et réseaux industriels
- Systèmes embarqués, systèmes mécatroniques et éco-conception
- Techniques avancées en maintenance

Domaine : Droit, Economie, Gestion Spécialités :

- Assistant ressources humaines
- Conseiller-Gestionnaire de clientèle
- Entrepreunariat
- Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble
- Import-export échanges internationaux
- Management du point de vente
- Management et gestion de rayon-DISTRISUP
- Métiers de la comptabilité et de la gestion: Contrôle de gestion
- Montage et gestion du logement locatif social
- Responsable d'exploitation
- Secteur associatif
- Technicien paie et administration du personnel

X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LICE WITTINGER